



AVIS PUBLIC

"SA(N)REMO IN JAZZ"

INSTITUT ITALIEN DE CULTURE DE BRUXELLES – APPEL À CANDIDATURES POUR CHANTEURS

L'Institut Italien de Culture de Bruxelles,

vu l'art. 6 du D.M. n° 192 du 2 novembre 2017 (Collaborations avec les privés), Règlement portant directives générales pour encadrer les procédures de choix du contractant et l'exécution du contrat à l'étranger,

PORTE À LA CONNAISSANCE DU PUBLIC

ce qui suit :

1 : Description de l'initiative

INVITATION AUX CHANTEURS pour "SA(N)REMO IN JAZZ 2026", projet unique célébrant l'iconique tradition de la chanson italienne à travers le prisme du jazz.

L'initiative propose de réinterpréter les grands classiques de la chanson italienne, avec un focus particulier sur les succès du Festival de Sanremo, et de les présenter lors d'une soirée au Théâtre de l'Institut Italien de Culture de Bruxelles (IIC).

Les principaux objectifs du projet sont :

I. Promouvoir la langue italienne à travers l'art musical. II. Valoriser la tradition du bel canto et de la chanson d'auteur italienne. III. Découvrir et mettre en lumière des talents présents sur le territoire belge, qu'ils soient italiens ou sympathisants de la culture italienne.

Jusqu'à quatre chanteurs seront sélectionnés et auront l'opportunité de vivre une expérience artistique unique : préparer un concert complet et se produire sur la prestigieuse scène de l'IIC.

2 : Conditions de participation

Pour participer à « Sa(n)remo in Jazz 2026 », les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

I. **Âge** : Être majeur au moment de l'inscription. II. **Nationalité** : Italienne ou Belge. III. **Formation musicale** (souhaitable, mais non obligatoire) : a. Étudiant ou diplômé d'une Académie de Jazz ou d'un Conservatoire avec orientation jazz. b. Formation vocale en musique pop ou jazz. c. Expérience avérée dans le chant, y compris par des parcours alternatifs ou des activités professionnelles.

3 : Modalités d'inscription

Pour participer à « Sa(n)remo in Jazz 2026 », les candidats doivent suivre les instructions suivantes :

I. **Envoi des vidéos** : pré-charger 2 vidéos sur un profil YouTube et envoyer les liens directs à l'adresse e-mail : comunicazione.iicbruxelles@esteri.it

Le message doit indiquer clairement le nom et le prénom du candidat, un numéro de téléphone (de préférence WhatsApp) et un bref curriculum vitae ou une description du parcours musical du participant. Objet du mail : **CANDIDATURE SA(N)REMO IN JAZZ 2026**

II. **Contenu des vidéos** : a. **Première vidéo** : Interprétation d'un standard jazz avec accompagnement (morceau au choix du candidat — l'accompagnement peut également être réalisé avec iRealPro ou des programmes similaires). b. **Deuxième vidéo** : Interprétation a cappella de deux des morceaux suivants en respectant la métrique originale (au moins un couplet et le refrain) :

- *Chi Non Lavora Non Fa L'Amore (Adriano Celentano)*

- *Come saprei (Giorgia)*
- *Terra promessa (Eros Ramazzotti)*
- *La notte dei pensieri (Michele Zarrillo)*
- *Oggi Sono Io (Alex Britti)*
- *Soldi (Mahmood)*
- *Cambiare (Alex Baroni)*
- *Laura non c'è (Nek)*
- *La notte (Arisa)*
- *Andamento lento (Tullio De Piscopo)*
- *Dimmi come... (Alexia)*
- *Donne (Zucchero)*
- *In Bianco E Nero (Carmen Consoli)*

III. **Frais d'inscription** : a. La participation à l'initiative est entièrement gratuite. Aucun frais d'inscription n'est prévu. b. Aucune dépense n'est à la charge de l'IIC.

4 : Spécifications techniques des vidéos

Afin de garantir l'uniformité et la qualité de la sélection, les vidéos envoyées via lien doivent respecter les spécifications techniques suivantes :

I. **Durée** : a. Minimale : 1 minute et 30 secondes. b. Maximale : 3 minutes.

II. **Qualité** : a. La vidéo doit être enregistrée en orientation horizontale. b. L'audio doit être clair et exempt de bruits de fond susceptibles de compromettre la qualité de l'interprétation.

III. **Prises de vue** : c. L'enregistrement doit être réalisé avec un cadrage frontal reprenant l'intégralité de la silhouette du candidat. d. Les effets, textes superposés ou toute autre modification ne sont pas admis.

5 : Calendrier

Pour participer à « Sa(n)remo in Jazz 2026 », les candidats doivent respecter les échéances suivantes :

I. **Ouverture des inscriptions** : 18 mars 2026, à 12h00. II. **Clôture des inscriptions** : les liens vers les vidéos doivent être envoyés au plus tard le **30 avril 2026 à 24h00**. Les candidatures reçues après cette date et heure ne seront pas prises en considération. III. **Communication des résultats** : seuls les candidats sélectionnés seront contactés avant le **31 mai 2026** via l'adresse e-mail fournie lors de l'inscription.

6 : Critères d'évaluation

Les vidéos envoyées seront évaluées par un jury composé d'experts musicaux. La sélection se basera sur les critères suivants et leurs pourcentages respectifs :

I. **Qualité technique de l'interprétation (60 %)** : a. Justesse, contrôle vocal et maîtrise de la technique vocale.

II. **Interprétation artistique (20 %)** : a. Capacité à exprimer des émotions et à personnaliser le morceau choisi. b. Originalité dans l'approche des morceaux.

III. **Présence scénique et communication (15 %)** : a. Capacité à capter l'attention grâce à son expression et son charisme.

IV. **Respect des spécifications demandées (5 %)** : a. Conformité aux directives techniques et artistiques indiquées dans le règlement.

Le jury se réserve le droit de sélectionner les candidats qu'il juge les plus adaptés au projet, en tenant compte de l'ensemble des compétences et des qualités artistiques démontrées.

7 : Prix et distinctions

Les candidats sélectionnés pour « Sa(n)remo in Jazz 2026 » vivront une expérience artistique unique, comprenant :

I. **Préparation et répétitions** : a. Participation à un parcours de préparation intensif. b. Collaboration directe avec les musiciens pour réaliser des arrangements personnalisés des morceaux.

II. **Performance finale** : a. Prestation lors d'un concert exclusif (date à définir, sur décision irrévocable de l'IIC), sur la prestigieuse scène de l'IIC.

III. **Visibilité et opportunités** : a. Possibilité de se produire devant un public composé d'amateurs de musique italienne et de jazz, de critiques musicaux et de représentants culturels. b. Networking avec des professionnels

du secteur et des membres de la communauté musicale italienne en Belgique.

IV. Distinctions personnelles : a. Attestation de participation et mention spéciale pour les quatre finalistes.

V. Reconnaissance du public : a. Durant la soirée, le public sera invité à voter pour la meilleure performance.

8 : Termes et conditions

I. Propriété des matériaux envoyés : a. Les vidéos envoyées restent la propriété des candidats. b. Toutefois, les organisateurs se réservent le droit d'utiliser des extraits des vidéos à des fins promotionnelles, exclusivement en lien avec l'initiative « Sa(n)remo in Jazz 2026 », en garantissant l'attribution au candidat.

II. Droits d'auteur : Les candidats doivent s'assurer de disposer des droits pour interpréter le premier morceau envoyé via le lien vidéo. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litiges relatifs aux droits d'auteur.

III. Engagements des sélectionnés : a. Les candidats sélectionnés s'engagent à participer aux répétitions et à la performance finale à l'IIC, à Bruxelles, à leurs propres frais. L'absence sans préavis valable entraînera l'exclusion du projet. b. Durant les répétitions et la performance finale, les participants acceptent de respecter les indications artistiques fournies par le Directeur Artistique sélectionné par l'IIC.

IV. Autorisation de captation et d'utilisation des images : a. En envoyant leur candidature, les participants acceptent d'être filmés et photographiés durant les répétitions, la performance finale et d'autres moments liés à l'initiative. b. Ces matériaux (photos et vidéos) pourront être utilisés par les organisateurs à des fins promotionnelles pour d'éventuelles éditions futures ou pour la diffusion de contenus relatifs à l'événement.

V. Exclusion de rémunération : La participation à « Sa(n)remo in Jazz 2026 », y compris les répétitions et la performance finale, est entièrement gratuite. Aucune forme de rémunération ou de compensation financière n'est prévue pour les candidats sélectionnés.

VI. Modifications du règlement : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou les dates en cas de nécessité organisationnelle, s'engageant à communiquer les modifications dans les meilleurs délais aux participants.

VII. Acceptation du règlement : L'envoi de la candidature implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement, y compris la décharge pour l'utilisation des images et des vidéos.

Bruxelles, le 17 mars 2026

Il Direttore di 'Chiara Fama'
Istituto Italiano di Cultura di Bruxelles
Prof. Pierre di Toro